



**Sabine, l'asso vélo de Rouen**

12, rue du contrat social 76000 Rouen

<http://sabinerouenvelo.org/>

[rouensabine@fub.fr](mailto:rouensabine@fub.fr)

Le 27 avril 2020

## **Services tactiques aux cyclistes.**

Le vélo est un mode de déplacement respectueux de l'environnement qui offre la possibilité de maintenir la distanciation sociale dont l'observation sera nécessaire lors du déconfinement afin d'endiguer la propagation de l'épidémie COVID-19. L'usage du vélo est trop souvent entravé par le sentiment d'insécurité que peuvent ressentir les potentiels nouveaux usagers de ce mode de déplacement. L'ambition des aménagements proposés par Sabine dans le document urbanisme tactique est d'offrir aux habitants de la Métropole un réseau cyclable où ils pourront évoluer en sécurité. Il n'est nullement question de vouloir mettre l'ensemble des habitants de la Métropole à vélo. Cependant, il est question de proposer à ceux ne disposant pas d'automobiles, en particulier les jeunes, une alternative aux transports en commun et de participer ainsi à l'allègement de la fréquentation des lignes, de proposer à ceux qui en ont les possibilités de se convertir à ce mode de déplacement respectueux de l'environnement et ayant des vertus en termes de coût et de santé publique, participant ainsi à la décongestion du trafic motorisé, favorisant par là même les conditions de circulation de ceux qui ne sont pas en mesure de faire autrement. Cependant, offrir un réseau cyclable où on peut évoluer en sécurité n'est qu'un des éléments de la politique cyclable qu'il est nécessaire de développer si on souhaite réellement atteindre des objectifs ambitieux de conversion en faveur des modes de déplacement doux, comme ont pu le souligner les participants du webinaire organisé par le CEREMA le 22 avril dernier, notamment Monsieur Pierre Serne, Président du Club des villes et territoires, cyclables, qui s'est vu confier une mission sur le sujet par la Ministre de la transition écologique et solidaire. C'est pourquoi, la suite de ce document présente un ensemble de propositions qu'il nous semble nécessaire de mettre œuvre en complément des aménagements provisoires.

### *Remise en état et entretien des vélos.*

Un des autres leviers sur lequel il est nécessaire d'agir pour optimiser la conversion, est celui de la disponibilité de vélos en bon état de fonctionnement. Cela passe par une assistance à la remise en état et à l'entretien des vélos, dont bon nombre de foyers disposent mais qui ne sont pas en état de fonctionnement. Un accompagnement volontaire visant la remise en état des vélos semble indispensable. C'est pourquoi nous proposons que la Métropole signe avec les vélocistes installés sur son territoire une convention qui permettra en cas de remise en

état complet d'un vélo par son propriétaire, de bénéficier de 50 % de prise en charge de la facture par la collectivité, plafonné à 80 euros.

Notre association tentera par ailleurs, **dans la mesure de ses moyens**, de multiplier les ateliers « entretien vélo ».

### Aide à l'acquisition

Nous proposons aussi que la Métropole annonce le déblocage de 2000 primes pour l'achat d'un vélo, soit le double de ce qui a été proposé lors des deux dernières campagnes, et ce, dès la fin de la période de confinement. Cette offre ne doit en outre pas être exclusivement réservée aux vélos spécifiques (cargos, pliables, VAE). Nous demandons qu'elle soit étendue aux vélos traditionnels.<sup>1</sup>

Notre association tentera dans la mesure de ses moyens d'organiser une bourse aux vélos comme elle en a pris l'habitude de le faire au rythme de deux fois par an depuis plusieurs années.

### Faciliter l'accès à des vélos en prêt et en location.

Nous proposons que l'entreprise Decaux soit sollicitée pour mettre en place la gratuité complète des Cyclics pendant 4 mois.

Nous proposons que des flottes de vélos soient disposées en prêt libre longue durée au moins 15 jours dans les mairies de toutes les communes volontaires de la Métropole.

En cohérence avec une demande de longue date de Sabine, nous proposons de rouvrir un service de location moyenne et longue durée, « Vél'oR », du type de celui qui a existé entre 2008 et 2015.

Pour l'ensemble de ces solutions de prêt/location, il sera nécessaire de mettre en œuvre des dispositifs (nettoyage/mise à disposition de gel hydro-alcoolique et/ou de gants) qui garantiront la sécurité sanitaire aux usagers.

### Communication

La mise en place des aménagements provisoires qui s'interconnecteront avec ceux existants doit aboutir à la constitution d'un réseau cyclable continu et offrant des conditions d'évolution en toute sécurité. Nous sollicitons une campagne de communication à large échelle de la part de la Métropole sur une carte des continuités cyclables pour les personnes souhaitant adopter le vélo comme mode de déplacement et qui peuvent être dans une méconnaissance des aménagements à emprunter et leurs conditions d'utilisation. Cette campagne de communication visant à faire connaître le réseau cyclable et l'opération

<sup>1</sup><https://www.metropole-rouen-normandie.fr/aide-pour-lacquisition-de-velos-specifiques>

d'urbanisme tactique ne peut que participer à son succès ou son utilisation optimale, l'atteinte d'une « masse critique » participant elle-même à la sécurité des cyclistes.

Cette communication devra s'adjoindre d'éléments visant à rappeler aux cyclistes, mais aussi et peut-être surtout aux automobilistes, les règles de comportement, notamment les règles du Code de la Route souvent ignorées ou bafouées : équipement obligatoire du cycliste (éclairage, catadioptres, freins, casque pour les moins de 12 ans, gilet haute visibilité hors agglomération, la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante, interdiction de circuler sur les trottoirs sauf pour les enfants moins de 8 ans), respect des distances de dépassement par les véhicules motorisés dans et hors agglomération, panneau M12, sas-vélo, interdiction de la circulation et du stationnement sur les aménagements cyclables, respect des vitesses...

La campagne de communication pourra également transiter par l'intermédiaire des employeurs, notamment ceux ayant conclu un PDE/PDA avec la Métropole.

### Stationnement des vélos

Nous sollicitons un renforcement rapide et prioritaire des capacités de stationnement vélo sécurisé, en particulier sur des sites à fort trafic, tels que ceux de la gare SNCF et/ou du CHU. Il sera nécessaire également de prévoir un déploiement assez rapide d'abris sécurisés pour augmenter les capacités de stationnement, si les besoins augmentent d'ici l'automne. Cette offre de stationnement doit inclure une part importante de stationnement couvert permettant notamment à des VAE de stationner hors d'eau.

Il est à noter que le programme ALVEOLE (porté par la FUB) permet le financement à hauteur de 60 % des abri-vélos.

Nous demandons à la Métropole de favoriser l'éco-mobilité par la mise en place de stages animés par une vélo-école : Il est à noter que le programme ALVEOLE (porté par la FUB) permet le financement à hauteur de 100 % de ces formations.

Maintenance accélérée et en priorité des voiries et aménagements cyclables en priorité.

Le cycliste est beaucoup plus sensible que l'automobiliste à l'état de la voirie. Un état dégradé agit sur le confort mais également, dans les cas extrêmes, sur la sécurité des cyclistes, notamment les moins expérimentés, et au final est un élément susceptible de dissuader la conversion vers ce mode de déplacement. Nous demandons que des mesures soient prises pour une maintenance renforcée des voiries, avec une priorité donnée aux aménagements cyclables.

Exemple concret dans le cadre du déconfinement : La **côte du panorama** dans les 2 sens. Or cette route ressemble depuis quelques temps à une piste africaine avec des nids de poule très dangereux et, parfois, des situations délicates avec le bus N°20.

## Diminution de la vitesse des automobiles.

Nous proposons qu'à l'aune de ce qu'il s'est fait à Bruxelles, la limitation de vitesse soit abaissée à 20km/h dans tout l'intra boulevard, le transformant ainsi en zone de circulation apaisée avec une priorité donnée en premier lieu aux piétons, puis aux cyclistes.